



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2025/02-05

Millonfosse, 7 février 2025

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; forage pour passage réseau ENEDIS, route de Bousignies (1/14) par l'entreprise THEFFO TP de Plouagat (22170) à partir du 03 mars 2025 (20 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route de Bousignies sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 03 mars 2025 (20 jours) et alternée manuellement.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 03 mars 2025 (20 jours).

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr